

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°9 (arrêté de promulgation du 7 janvier 1937)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 janvier 1937

Numéro JO
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro
1 janvier 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret dn 6 décembre 1936 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 août 1936, relative à la limite d'âge des fonctionnaires coloniaux ; <cré au Journal officiel de la République française du 11 décembre 1936

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — st promulgue a la Cote française des Somalis et dépendances le decret du 6 decembre 1936 règlement d'adinistration publique pour l'application de la loi du 18 août 1936, relative à la limite d'age des fonctionnaires coloniaux.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet